

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° **30** portant classement au titre des monuments historiques
de l'hospice de la Charité, situé 249 rue Carnot à Mâcon (Saône-et-Loire)

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 5 février 1982 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle de l'hospice de la Charité à MÂCON en totalité, y compris les balustrades en fer forgé,

Vu l'arrêté en date du 9 novembre 2012 portant inscription au titre des monuments historiques de l'hospice de la Charité, en totalité (à l'exception de la chapelle déjà inscrite), y compris ses décors en place (sols, plafonds à la française et voûtes, cheminées, portes, ferronneries, boiseries) et ses dispositifs liés à la vie hospitalière (lavoir-buanderie, fours à pain, tour des enfants, troncs pour les pauvres, cellules, hotte de la cuisine, potager de l'herboristerie),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 13 décembre 2011,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 19 novembre 2012,

Vu l'accord au classement donné le 21 décembre 2012 par M. Laurent FLOT-ARNOULD, directeur et représentant responsable du centre hospitalier de MÂCON (Saône-et-Loire) propriétaire,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'hospice de la Charité situé 249 rue Carnot à MÂCON (Saône-et-Loire) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, en raison de l'importance historique de cet ensemble ayant pour origine une fondation de saint Vincent de Paul, et de la qualité de la campagne de construction effectuée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par Jacques-Germain Soufflot,

arrête :

Article 1^{er} : Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, l'hospice de la Charité, situé 249 rue Carnot à MÂCON (Saône-et-Loire), situé sur la parcelle n° 95 d'une contenance de 25 a 05 ca, figurant au cadastre section BI et appartenant au centre hospitalier de MÂCON, établissement public de santé, immatriculé au répertoire des entreprises et de leurs établissements sous le n° SIREN 267 100 287, dont le siège social est situé 350 boulevard Louis-Escande à MÂCON, ayant pour représentant responsable M. Laurent FLOT-ARNOULD, directeur du centre hospitalier.

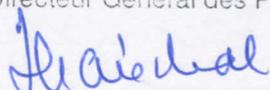
Article 2 : Le présent arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques du 5 février 1982 et du 9 novembre 2012 susvisés.

Article 3 : Il sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au directeur du centre hospitalier de MÂCON, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : **28 JUIN 2013**

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur Général des Patrimoines
et par délégation
Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines


Isabelle MARÉCHAL